

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 06 / 2021 DIRECTION TECHNIQUE

DECISION DU PRESIDENT
DEMANDE DE SUBVENTION DSIL AU TITRE DE L'ANNEE 2021
RESTRUCTURATION ET AMELIORATION DE L'INTERMODALITE
SUR LE PERIMETRE DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL
EN GARE DE SAVENAY

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31 janvier 2019 approuvant la stratégie territoriale de mobilité durable d'Estuaire et Sillon,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président pour solliciter toute aide ou subvention auprès de l'Etat ou d'autres collectivités ou organismes auxquelles Estuaire et Sillon pourrait prétendre,

Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2021 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

DECIDE

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DSIL pour l'élaboration d'un projet alimentaire territorial,

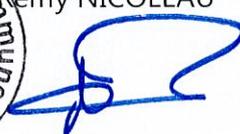
Part d'Estuaire et Sillon maître d'ouvrage en € HT	39 600 €	20%
Subvention sollicitée en € HT	158 400 €	80%
TOTAL en € HT	198 000 €	100%

Fait à Savenay, le 29 janvier 2021

Le Président

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :
ET AFFICHAGE
LE :

Rémy NICOLEAU



Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON Rémy NICOLEAU